



Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du 17 décembre 2009 à Rolle

A 20.05 heures, le Président **Eric Hermann** souhaite la bienvenue à chacune et à chacun. Il salue particulièrement la présence de la Commune de Nyon qui a demandé son adhésion au Conseil régional à partir du 1^{er} janvier 2010 et dont les délégué et suppléant seront assermentés ce soir. D'autre part, s'agissant d'une commune de plus de 10'000 habitants, un siège de droit est réservé au CODIR. C'est le Syndic de Nyon, Monsieur Daniel Rossellat qui l'occupera et qui sera également assermenté ce soir. Le Président propose de passer directement à l'appel « nouvelle formule réglementaire », à savoir, appel des communes, des délégués ou suppléants et comptabilisation directe des résultats sur informatique.

1) Appel

39 communes sont présentes.

Les communes de Chésérax et de Marchissy se sont excusées.

Les personnes suivantes se sont également excusées en tant que délégué ou suppléant :

MM. Fritz Hauser, Gilly, Markus Kammermann, Chavannes-de-Bogis, Thierry Perrin, Borex, Frédéric Mani, Dully, Jean-Claude Bédert, Rolle, Gottlieb Dubler, Commugny, Philippe Haussauer, Gland, Philippe Hausmann, Tannay, Patrice Engelberts, Mies, Noël Dewarrat, Gland, Vincent Grandjean, Arzier, Norbert Kaltenrieder, Commugny et Antoine Nicolas, Begnins.

2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate que le quorum est largement atteint, il passe à l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité tel que proposé.

3) Approbation du PV de la séance du 17 septembre 2009 à Founex

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

4) Assermentation

Le Président prie les délégués et suppléants qui n'auraient pas encore été assermentés de s'approcher et il demande à l'assemblée de se lever.

Après lecture du serment, l'assemblée procède à l'assermentation de Messieurs **Claude Dupertuis, Ernst Meyer, Frédéric Guilloud, Zeljko Bosnjak et Claude Uldry.**

Le Président prie Monsieur **Daniel Rossellat** de s'approcher et il procède à son assermentation en tant que membre du CODIR. Monsieur **Rossellat** prend alors la parole pour saluer le Conseil intercommunal. Il relate la conclusion du rapport de la commission du Conseil communal quant à l'adhésion de Nyon au Conseil régional et cite la phrase de Winston Churchill « *cela ne va certainement pas nous amener au paradis mais cela va peut être nous éviter l'enfer.* ». Il est réjouissant de constater que sur environ 80 conseillers communaux présents à Nyon, il n'y a eu qu'un seul avis contraire et trois abstentions. Nyon arrive avec un esprit d'ouverture, sans arrogance ni conditions, et se réjouit de collaborer avec les autres communes afin de pouvoir parler d'une seule voix et vraiment défendre ensemble la région.

5) Communications du bureau du Conseil Intercommunal

Le Président informe que, conformément au règlement, les archives ont été remises au siège de l'Association. Il lit ensuite la lettre de démission du secrétaire Charles Lambelet qui avait été élu en début de législature à mi-2006. M. **Charles Lambelet** ajoute quelques mots oralement à son courrier en réitérant ses remerciements pour la confiance accordée et en souhaitant longue vie et plein succès au Conseil régional dans l'espoir que ce dernier comprendra très bientôt l'ensemble des communes du district. Le Président **Eric Hermann** remercie Charles Lambelet pour son excellent travail tant au Conseil intercommunal qu'à la Commune d'Arzier et, au nom du CODIR, lui remet un carton d'excellents crus de la région.

6) Election statutaire (secrétaire du Conseil intercommunal)

Il est d'usage que le ou la secrétaire du Conseil soit proche du Président. M. **Hermann** propose par conséquent Madame **Christel Daniels** qui a remplacé M. Lambelet comme secrétaire de la Municipalité d'Arzier. Toutefois, il donne la parole à l'assemblée pour d'autres propositions éventuelles. Il n'y en a pas et Madame Daniels est élue par acclamation.

7) Communications du comité de direction (CODIR)

La parole est donnée au Président du CODIR, Monsieur **P.-A. Romanens** qui rappelle que c'est bientôt Noël et que c'est un véritable plaisir d'accueillir la Ville de Nyon au Conseil et bienvenue à son Syndic Daniel Rossellat. Le Conseil régional va enfin pouvoir agir et s'exprimer d'une voix encore plus forte grâce à la présence du chef-lieu en son sein. Il excuse son collègue P.A Couvreur et annonce la partie récréative « Les joutes sportives » qui auront lieu cette année à St-George le 27 janvier 2010.

Monsieur **S. Beck** présente la situation quant à la taxe régionale de séjour et fait le bilan de la taxe 2008. Quarante communes ont accepté la taxe régionale. Le fonds régional d'équipement touristique a été adopté récemment par le CODIR et a été diffusé dans les communes. Il permet le financement d'équipements touristiques d'importance régionale. Pour être éligible un projet doit d'abord être situé sur une commune impliquée puis répondre à sept critères spécifiques. Un jeu de dix « slides » étayent et appuient la présentation. Les éléments de cette présentation sont joints à ce PV comme rappel de ce qui a été expliqué.

Monsieur **P. Stampfli** donne des informations quant à la mobilité. Bien que de nombreuses communes aient répondu à la consultation, il faut regretter cependant que certaines communes aient fait des requêtes qui ne correspondaient pas aux objectifs fixés. Le but était le rabattement sur les gares principales du district, en étoile et non pas avec des liaisons latérales. La deuxième étude comprenait les dysfonctionnements des jonctions A1. Nous avons des propositions de mesures à long terme qui sont maintenant à étudier. Le 20 janvier, une information présentera un copieux rapport à toutes les communes du district. Une invitation sera envoyée avant Noël avec un lien sur l'étude afin de donner la possibilité de préparer les questions et commentaires.

Monsieur **G. Cretegy** donne quelques informations au sujet du Plan Directeur Régional qui se trouve actuellement dans la phase stratégique. La consultation auprès des communes devrait avoir lieu dans trois mois environ. Il rappelle les ateliers qui ont été organisés et qui concernaient également les élus et d'autres personnes. Il est donc essentiel de pouvoir communiquer les résultats à tout le monde. Après rappel du calendrier concernant le PDR, il donne aussi quelques informations sur l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il faut savoir que notre région représente le 10% de population mais, en revanche, la participation humaine est très faible. Il est projeté d'engager un architecte urbaniste qui pourra assurer la liaison et renforcer la participation de la région.

Monsieur **U. Perren** présente le projet « Swiss Roule » ou plus précisément « Nyon Roule » consistant à mettre à disposition en libre service des vélos afin de permettre à des employés de rejoindre leur entreprise à partir des différentes gares. Ce projet serait réalisé en partenariat avec huit entreprises. Une séance d'information sera organisée le 21 janvier 2010 à Gland pour les entreprises et les municipalités de Rolle, Gland, Nyon, Prangins et Coppet. Cette information est donnée au Conseil afin que ce dernier soit au courant de ce projet dans le cas où des articles paraîtraient au sujet de ce projet.

8) Préavis No 57-09 Budget 2010

Le Président passe la parole à M. **Charles Müller**, rapporteur de la commission Gestion/Finances pour la lecture de son rapport. La commission conclut ce dernier en recommandant au Conseil régional d'accepter le budget tel que présenté.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Monsieur **D. Collaud** demande à Monsieur Beck si, au niveau du fonds d'équipement, il y a des montants minima ou des maxima prévus par projet et si, en 2009, il y a déjà eu des projets validés par la commission politique? Monsieur **S. Beck** répond qu'il y a effectivement déjà eu des projets validés cette année, notamment le site Internet qui a été restructuré. En revanche, il n'y a pas de minima ni de maxima, l'enveloppe étant de CHF 50'000.00 par année pour ce type de projet et seuls approximativement vingt mille francs sont consacrés par projet.

La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture des différents points page par page puis propose de passer au vote. **Le préavis sur le budget est accepté à l'unanimité.**

9) Préavis No 58-09 Contribution financière de CHF 160'000.00 en faveur des démarches d'information de projets d'intérêt régional

Le Président passe la parole à M. **Bernard Kocher** de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport. La commission est convaincue de la pertinence de ce préavis et, par conséquent, recommande son approbation.

M. Charles Müller rapporteur de la commission de gestion/finances procède ensuite également à la lecture du rapport de ladite commission. Celle-ci, consciente de ces obligations de communication, demande au Conseil d'accepter le préavis et d'accorder le montant demandé, montant qui sera amorti en cinq années.

Monsieur **P.-A. Romanens** félicite d'abord le Président pour la célérité avec laquelle il a mené le point précédent. Bien des communes pourraient en prendre de la graine lorsqu'elles passent leur budget. Il poursuit en soulignant que le préavis est en lien direct avec le travail accompli par ses collègues et pour lequel il est indispensable d'organiser des démarches d'information pour les projets générés. Les neuf schémas directeurs comprennent une cinquantaine de projets pour lesquels il faut faire part de la vision, il faut communiquer et informer. Il faut une ligne visuelle claire et il est important d'avoir un message clair afin de présenter une image forte. Pour ce faire, il est déjà avantageux de disposer de la brochure « Regionyon » qui informe sur ce qu'est le Conseil régional, ses buts, ses objectifs. C'est déjà un premier outil de communication. La volonté du CODIR, c'est aussi de venir dans les communes pour informer celles-ci au moyen des brochures et des visuels. Les enjeux du préavis 50-09 et les projets concernant ce préavis no 58-09 se trouvent également sur un fichier joint à ce PV.

Monsieur **Richard Le Coultre** demande un éclaircissement aux rapporteurs des commissions qui ont parlé une fois d'internalisation du processus de communication et une fois d'externalisation.
M. Charles Müller précise que c'est bien d'internalisation dont il s'agit.

Le Président Eric Hermann constate que plus personne ne désire s'exprimer et il procède au vote.
Le préavis est accepté à l'unanimité moins une abstention.

10) Dépôt de préavis et nomination des commissions ad hoc

Le Président Hermann passe la parole à Monsieur **Romanens** qui propose un seul préavis, celui qui a été annoncé par M. Gérald Cretegnay, la représentation du Conseil régional à l'Organisme de Coopération Transfrontalière (OCT). Le Président **E. Hermann** souhaite que les quatre régions soient représentées et il demande à l'assemblée des propositions de membres à nommer pour cette commission ad hoc.

Sont nommés par acclamation : M. **Kurt Möhr** (Grens) représentant Asse-Boiron, M. **Georges Binz** (Founex) représentant Terre Sainte, M. **Claude Uldry** (Nyon) représentant Jura/Lac, M. **Denis Christinet** (Le Vaud) représentant aussi Jura/Lac, Mme **Florence Golaz** (Gland) représentant Lac/Vignoble.

11) Résultat de l'étude de marché quant à la filière bois

Le Président passe la parole à Monsieur **U. Perren** qui va présenter les résultats de l'étude intitulée « identification des potentiels de la filière bois ». Un rapport a été établi dont la synthèse très intéressante est annexée au présent procès-verbal. Quelques exemplaires seront à disposition des personnes intéressées qui pourront en prendre connaissance en fin de séance. Cette étude a été réalisée par deux mandataires, un bureau français et un de la région lausannoise. Ce rapport exprime la difficulté d'utiliser du bois indigène en relation aux quantités importantes de bois dont on a besoin dans la région, notamment dans la construction. La présentation de ce soir sera assurée par trois intervenants, Messieurs **Ulrich Perren, Eric Treboux et Philippe Zuberbühler**.

Il faut savoir que le 42% du territoire du district de Nyon est couvert de forêts alors que l'ensemble du canton représente 34%. Le 86% de ces forêts appartiennent aux communes ; c'est-à-dire que le politique a un énorme pouvoir sur la gestion de ces forêts et par conséquent une grande responsabilité.

Les résumés de ces trois interventions ainsi que la synthèse représentent des fichiers assez lourds et difficiles à joindre au PV. Nous proposons par conséquent aux personnes intéressées de bien vouloir les télécharger sur la page web suivante : <http://www.regionyon.ch/economie/agriViticulture/>, à gauche de la page « Actions filière bois ».

Monsieur Perren demande à l'assemblée de manifester spontanément son sentiment suite à cette présentation. De nombreux délégués manifestent leur intérêt par des commentaires et des questions, montrant par là une réelle prise de conscience et une volonté de promouvoir et d'utiliser les bois de la région. Madame Etter, cheffe de projet, et le CODIR restent à disposition pour toutes questions ultérieures.

12) Prochaines séances du Conseil intercommunal

Le Président **Eric Hermann** donne les dates des séances de l'année 2010 qui ont été fixées de concert avec le CODIR.

Mercredi 3 mars 2010	Crassier
Jedi 29 avril 2010.	Lieu à fixer
Mercredi 23 juin 2010	Lieu à fixer
Jedi 9 septembre 2010	Lieu à fixer
Jedi 4 novembre 2010	Luins
Jedi 9 décembre 2010	Lieu à fixer

13) Propositions individuelles et divers

Le bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Le président demande cependant s'il y a des interventions dans les divers ?

M. **Hans-Rudolf Kappeler** demande si le Conseil régional participe à Nyon Trophy ? Monsieur **P.-A. Romanens** répond que cela n'est pas prévu. Si cependant, cela correspond à une demande des communes, le CODIR est prêt à réfléchir à la question. Au complément de question de M. Kappeler, M. Romanens répond que le Nyon Trophy ne peut pas être comparé aux Ecoles de musique.

M. **Michel Seyssel** se fait le porte-parole de 9 communes de l'arc rollois pour déplorer ce que l'on a appris par la Presse quant à l'AICC. Il ne faut pas oublier que l'Office du tourisme de Rolle dépend entièrement de cette association. Qu'en est-il de la perception de la taxe de séjour pour l'année prochaine, taxe qui soutient, via l'AICC, l'Office du tourisme ? Il semble que la région n'a pas le pouvoir d'intervenir dans une affaire communale. Est-ce que la région a une possibilité d'intervention dans le règlement du conflit ? M. **Serge Beck** confirme que le Conseil n'a pas la légitimité de juge étranger pour régler des conflits dans la région rolloise. Mais ce qui est clair aussi, c'est que le Conseil ne signera pas un contrat avec une association qui ne serait pas fiable. M. **Daniel Belotti** est au front et parle de ce délicat sujet. Il regrette que les communes aient appris les événements par la Presse. La Municipalité de Rolle déplore les dissensions qui sont intervenues et qui ont abouti à un licenciement. Elle a déclaré au Conseil communal le 15 décembre : « si l'AICC ne fonctionne plus normalement, la Municipalité devra prendre les dispositions nécessaires à la péremption de l'Office du tourisme et du camping ainsi qu'à la sauvegarde des 3 emplois de l'AICC. Cependant, la Municipalité n'a pas le pouvoir de s'ingérer dans les affaires du Comité de l'AICC. Dans les premiers jours de janvier, la Municipalité va s'impliquer à trouver une solution à ce délicat problème. L'objectif est de conserver l'Office du Tourisme et de le placer dans les structures de l'intercommunalité.

M. **Michel Seyssel** remercie M. Belotti de son intervention et manifeste son regret que le Conseil n'ait pas parlé de culture. Mme **Marie Joelle Semadeni** confirme que l'on n'a, en effet, pas parlé de culture ce soir. Elle rappelle toutefois que le Conseil a remis le prix culturel récemment. Mises à part les subventions pour le conservatoire et les écoles de musique, il faut reconnaître que le budget est modeste. Dès le début de l'année, la commission va prévoir un fonds pour la culture, c'est une volonté du CODIR d'aller dans ce sens.

M. **Zeljko Bosnjak** informe que St-George (deuxième plus grande station skiable du district !) attend tout le monde pour les joutes sportives le 27 janvier sur le site de la St-George (piste éclairée), si la météo le permet.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe la parole au syndic du lieu, M. **Daniel Belotti** en réitérant ses remerciements à la commune d'avoir reçu le Conseil ce soir.

M. Belotti remercie le Conseil de lui avoir fait l'honneur de siéger à Rolle pour la première fois. Il rappelle que Rolle fait partie du Conseil depuis une année. Il présente la commune, notamment quant à l'évolution de la population au cours des ans et qui devrait atteindre 6'000 habitants dans le premier trimestre de l'année prochaine. Le développement s'est réalisé lentement et de manière harmonieuse. Après avoir traité les différents aspects de la vie de la Commune et parlé des grands projets, dont le collège ; il informe le Conseil que la commune possède un patrimoine immobilier important totalisant une valeur d'assurance incendie de plus de 90 millions. Après avoir fait la louange de l'intercommunalité, il conclut en invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et en présentant à chacune et à chacun ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

A 22h20, le Président Eric Hermann formule également tous ses vœux et lève la séance.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Le Secrétaire

Eric Hermann

Charles Lambelet

Arzier, le 23 décembre 2009